

NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL

H.31 - N° 87/Secrétariat/DD

Objet : Conditions d'accès à l'armurerie de l'établissement

Au regard d'une circulaire du 1^{er} juillet 1998 et d'une note de l'Etat Major de Sécurité du 9 août 2005, il est rappelé que seules certaines personnes ont accès à l'armurerie de l'établissement :

- Monsieur Benoît LUCAS, Chef d'établissement,
- Monsieur Mohamed MOKHTARI, Adjoint au Chef d'établissement,
- Monsieur Vincent SAR, Chef de détention,
- Monsieur Jean-Marc PAMART, Adjoint au Chef de détention,
- Monsieur Eric BOUTELIER, Lieutenant,
- Monsieur Marc AUBER, Brigadier, Moniteur de Tir,
- Monsieur Jean-Claude LENGART, Surveillant Principal.

Le Chef d'établissement,

B. LUCAS



Destinataires :

Chef d'établissement

Adjoint au Chef d'établissement

Chef de détention

Adjoint au Chef de détention

Majors

Gradés

Mr AUBER

Mr LENGART